

Chemin du Fort de Rosemont - Échange de terrains avec Mlle PERRODIN Michelle et M. BREDILLOT Claude

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : A l'occasion d'une délimitation, les services techniques municipaux ont constaté une situation de fait non conforme avec ce qu'aurait dû être la limite entre un terrain communal et un terrain appartenant à Mlle PERRODIN Michelle et M. BREDILLOT Claude, situés chemin du Fort de Rosemont.

Afin de régulariser la situation foncière, il convient de procéder à un échange de terrains sans soulte ni redevance et à frais partagés par moitié. La Ville cède 0 a 15 (à détacher de parcelle cadastrée section KT n° 96) en échange de 0 a 15 à détacher de la parcelle cadastrée section KT n° 38.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable unanime le 17 mai 1989.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cet échange.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cet échange et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.